



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

LPR = programmation de la disparition de l'évaluation par les pairs

Le gouvernement veut en finir avec ce qui reste encore d'évaluation collégiale, en même temps qu'il supprime des postes statutaires dans l'ESR. En parfaite cohérence avec la LPR ...

- Avec la loi de programmation de la recherche (LPR) le gouvernement a supprimé la qualification par le CNU pour devenir Professeur des Universités et permet de la rendre facultative (par expérimentation) pour devenir Maître de Conférences. La qualification, accordée par des pairs élus à l'échelle nationale, est une phase qui conditionne la possibilité de candidater sur les concours enseignants-chercheurs.
- Le HCERES est érigé en "police politique" de l'évaluation pour en finir avec l'évaluation collégiale. La nomination d'un ancien conseiller du Président Macron au poste de Président du HCERES en dit long sur l'indépendance de cette institution. FO ESR soutient les initiatives syndicales de boycott des rencontres proposées par les comités HCERES lors de l'évaluation des universités.
- Le Comité National de la Recherche Scientifique est désormais la cible à abattre. Depuis plusieurs années, la direction du CNRS a choisi de ne pas retenir le classement de certains jurys d'admissibilité de concours chercheurs, entraînant des recours contentieux, et parfois l'annulation de concours.

Plutôt que d'en tirer la conclusion qu'il fallait arrêter cette pratique, la direction du CNRS a décidé de ne plus publier le classement établi par les jurys d'admissibilité : il espère ainsi pérenniser, voire aggraver, sa politique niant toute place au recrutement collégial par les pairs.

Mais cela ne suffit pas pour le ministère et la direction du CNRS. Le ministère a missionné le PDG du CNRS pour préparer des modifications de la composition et des missions des sections du Comité national, notamment la réduction du nombre de membres élus (de 2/3 actuellement à 1/2).

Il s'agit d'une politique d'ensemble qui vise à en finir avec le jugement par des pairs élus, au profit d'une « évaluation » de la conformité aux objectifs du gouvernement, contrôlée par le HCERES.

La LPR renforce le financement de la recherche sur projets, par l'ANR ; l'évaluation par les pairs est inutile, s'il s'agit de mesurer « l'excellence » à se conformer aux priorités du moment.

Les contrats de site, signés par le CNRS avec les universités, confortent le pilotage des recrutements; l'évaluation par les pairs est inutile, s'il s'agit de se conformer aux "thématiques phare régionales" dans un contexte d'austérité qui a réduit les concours chercheurs de 400 à 250 en 10 ans.

FO ESR demande la fin du HCERES et le retour à une évaluation collégiale à tous les niveaux, et concernant le CoNRS, il revendique :

- le maintien de la publication du classement du jury d'admissibilité des concours chercheurs et le respect de ce classement par le jury d'admission
- l'abandon par le ministère et la direction du CNRS du projet de réformer le CoNRS

FO ESR appelle les personnels à se réunir et à adopter des motions, pétitions en ce sens, ainsi que les sections du CoNRS, les conseils de labo, etc..

FO ESR est disponible pour toute initiative visant à défendre les prérogatives du CoNRS.

Montreuil, le 2 avril 2021